

NA

Etude du Notaire Arnaud WILLEMS

Route d'Ath, 289

B – 7050 Jurbise

Objet : N6 - Traversée de Soignies, côté droit, PK 41.340
Renseignements urbanistiques
Bien sis Chaussée de Mons, 343
Cadastré 1021B, 1020A et 1017A section D - Division 2

Maître,

Faisant suite à votre courrier susmentionné, veuillez trouver ci-dessous les prescriptions imposées par la D141 au droit de ce bien ainsi que les informations s'y rapportant.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

- La limite du domaine public régional**
- est une droite parallèle et distante de 7.9 m de l'axe conventionnel de la voirie, celui-ci correspondant :
 - au milieu de la chaussée (non comprises les bandes de stationnement).
- L'alignement routier** correspond
- à une droite parallèle et distante de 13 m de l'axe précité.
- Zone de recul**
- Profondeur de la zone de recul : 8 m (parcelle cadastrale bâtie)
- Travaux autorisés**
- L'immeuble en question se situe à 9 m de l'axe de la chaussée et est donc frappé d'une servitude d'alignement sur une profondeur de 4 m. Dès lors, peuvent seuls y être autorisés les travaux de conservation et d'entretien à l'exclusion de tous travaux à caractère confortatif.
- Procédure d'expropriation :**
- Aucune procédure d'expropriation n'est envisagée.



Autre imposition



Accès : Un seul accès au front de la N6 sera autorisé.

Veillez agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Ing. E. LEMAIRE



Chef de District a.i.



CONTACT

Département des Routes du
Hainaut et du Brabant wallon
District des Routes de Soignies
Chaussée de Braine 130
B - 7060 SOIGNIES
Tél : 067 34 70 40
Fax : 067 34 70 69
district.routes.soignies@spw.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE

Nathalie FLAMENT - 067 34 70 40
VOTRE INSPECTEUR DE RESEAU
Jonathan DELAUDIER - 0476 56 13 49

VOTRE DEMANDE

Numéro : votre mail du
14/02/2024
Nos références :
3C3-N6/ 2024-11630 / tab 48

VOS ANNEXES : /

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service :
www.le-mediateur.be.